



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

Le Président
The President



**Juge Sang-Hyun Song,
Président de la Cour pénale internationale**

*Discours lors de la 12e session de l'Assemblée des États Parties
de la Cour pénale internationale*

*La Haye
20 novembre 2013*

Excellence, Madame la Présidente de l'Assemblée des États parties,
Excellence, Monsieur de Serpa Soares,
Excellence, Madame Pillay,
Excellence, Monsieur le Secrétaire Général Diouf,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants,
Mesdames et Messieurs les responsables élus de la Cour,
Mesdames et Messieurs,

En 2013, la Cour a tourné à plein régime. Avec le début des enquêtes sur le terrain dans le cadre de la situation au Mali, plusieurs affaires à divers stades d'avancement devant les chambres préliminaires et les chambres de première instance, et nos deux premiers appels sur le fond, tous les organes et toutes les sections de la Cour ont été très occupés. À cela s'est ajouté un événement inattendu et éminemment positif, la remise et le transfèrement de Bosco Ntaganda à la Cour.

Au cours du second semestre de cette année, des procès ont débuté devant la Cour et posent de nouvelles questions et de nouveaux défis pour le système mis en place par le Statut de Rome. Le procès du Vice Président kényan William Ruto et de Joshua Sang s'est ouvert en septembre, tandis que celui du Président kényan Uhuru Kenyatta est prévu à partir du 5 février de l'année prochaine.

Demain après midi, les États parties tiendront un débat spécial demandé par l'Union africaine. Cette Assemblée est incontestablement le cadre par excellence pour permettre à toutes les parties prenantes au Statut de Rome de se réunir afin d'analyser les défis auxquels fait face notre système de justice pénale internationale et d'y apporter de possibles réponses. Je saisis cette occasion pour saluer l'initiative prise par certains États parties de préparer les débats de l'Assemblée en distribuant des projets de propositions de modifications possibles à apporter au Règlement de procédure et de preuve de la Cour et même au Statut de Rome.

Toute modification du cadre juridique régissant le système mis en place par le Statut de Rome doit être mûrement réfléchi et s'accommoderait mal d'une hâte inconsidérée. C'est pourquoi je salue le large processus de consultation qui a été adopté relativement aux propositions de modification de la règle 68 et de la règle 100 du Règlement de procédure et de preuve, propositions qui seront soumises à l'Assemblée lors de la présente session pour examen et adoption éventuelle. Ces initiatives sont le reflet de nos efforts communs en vue de trouver et mettre en œuvre des solutions pratiques afin d'accroître l'efficacité de nos procédures tout en protégeant les droits de tous les participants.

Au cours de la présente session, l'Assemblée examinera également d'autres modifications à apporter éventuellement au Règlement de procédure et de preuve. Le temps qu'il aurait normalement fallu consacrer à ces débats a dû être réduit, limitant en conséquence l'exhaustivité des consultations avec les parties prenantes. Il sera donc crucial que les États parties accordent une attention particulière aux propositions qui leur sont soumises et veillent à ce que toute modification adoptée soit conforme au

cadre juridique plus large fixé par le Statut, bien entendu sans préjudice d'une éventuelle modification ultérieure du Statut lui même. Tout avis de la Cour sur la question aura nécessairement un caractère purement juridique, comme il sied à une institution judiciaire.

Je me réjouis de constater que l'Assemblée consacrera également des séances spéciales à la question des victimes et à celle de la coopération. Pour remplir efficacement son mandat, la CPI est totalement dépendante de la coopération des États, qu'il s'agisse de faciliter les enquêtes sur des crimes présumés, de procéder à l'arrestation des suspects et au gel des avoirs, ou d'exécuter les peines. Nous sommes profondément reconnaissants de la coopération étendue dont la Cour bénéficie. Mais nous sommes tout à fait conscients que des lacunes considérables et des aspects problématiques importants demeurent, et nous comptons tout particulièrement sur les États parties pour tenter d'y remédier.

La réinstallation des témoins est un besoin criant, directement lié aux procédures en cours. Certes, nous avons enregistré quelques progrès cette année, mais nous avons besoin de bien plus de soutien. J'encourage tous les États parties qui ne l'ont pas encore fait à prendre langue avec le Greffe en vue d'assumer une part de la responsabilité commune d'offrir la sécurité aux témoins en concluant un accord cadre pour leur réinstallation.

Madame la Présidente,

Cette année, l'Assemblée élira un nouveau juge pour remplacer le juge Anthony Carmona, qui a dû démissionner pour assumer les fonctions de Président de la République de Trinité et Tobago. À cet égard, je salue l'importante contribution de la commission consultative pour l'examen des contributions. Comme vous le savez, la Cour a besoin que ses responsables élus soient du meilleur niveau et jouissent d'une vaste expérience professionnelle dans les domaines pertinents du droit. En outre, et c'est tout aussi important, ils doivent être robustes et en bonne santé ! Je suis certain que la commission consultative poursuivra l'accomplissement de son importante tâche en aidant l'Assemblée à sélectionner les meilleurs parmi les meilleurs candidats aux élections de l'année prochaine, lorsqu'il faudra pourvoir les postes vacants de six juges de la Cour.

Une autre question importante qui requerra l'attention de l'Assemblée est celle du budget de la Cour. Comme en 2012, la Cour a fait de son mieux pour aligner ses activités — et, partant, son budget — sur ses objectifs stratégiques. Nous nous sommes efforcés de maximiser la rapidité et l'efficacité des procédures en restant dans les limites fixées par l'étroite marge budgétaire. Les dernières prévisions de dépenses qui vous ont été présentées montrent que la CPI a effectivement été très rigoureuse dans l'exécution de son budget, au point de dépasser légèrement ses prévisions d'épargne. Je pense par conséquent que nous avons fait preuve de responsabilité dans la gestion des fonds que les États parties nous ont alloués.

En outre, la Cour a initié un examen structurel, qui a été réalisé par des consultants extérieurs. Les résultats de cet examen ont été utilisés dans les processus de redéfinition des priorités et de restructuration du Bureau du Procureur et du Greffe.

Je soutiens sans réserve les efforts que déploient ces deux organes afin de réformer et d'améliorer leur fonctionnement. Je reconnais également que, dans le cas du Bureau du Procureur, une augmentation conséquente du budget est inévitable si nous voulons atteindre l'objectif commun que constitue l'amélioration des processus et du rendement de cet organe, et cette augmentation a elle même une incidence sur le budget du Greffe en raison du volume accru de services dont aura besoin le Bureau du Procureur.

C'est pourquoi je salue la recommandation formulée par le Comité du budget et des finances, à savoir que la Cour se voie allouer le minimum approprié des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie. Bien que nous ayons quelque mal avec certaines recommandations du Comité du budget et des finances, nous pensons, lorsque nous les considérons dans leur ensemble, que leur prise en compte permettrait à la Cour d'accomplir son mandat l'année prochaine sans compromettre l'essentiel de l'activité du Bureau du Procureur et de l'activité judiciaire.

Madame la Présidente,

Alors que la CPI se prépare à entamer sa douzième année d'existence, il est de notre devoir de continuer à améliorer son efficacité en termes de structure et de procédures. Le Procureur, le Greffier et moi même unissons nos efforts pour accomplir le mandat de la Cour tout en renforçant notre institution de l'intérieur. Je sais que nous pouvons compter sur l'assistance et la coopération des États parties dans l'accomplissement de cette tâche.

Je vous remercie.